

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

**29 juillet 2022**

Date d'affichage :

**29 juillet 2022**

## VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

## Séance du mercredi 3 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, le Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

**Absent et représenté** : Marc-André DABAT (a donné procuration à Claude ALLAIRE)

**Absents** : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°066/2022 : DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA CONSULTATION RELATIVE AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN TERRAIN DE ROLLER HOCKEY**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 24 juin 2022, relatif à la réalisation d'un terrain de roller hockey à la base de loisirs du Châtelard,

Le Maire explique que le marché visé en objet, divisé en deux lots – lot n°1 : terrassement, lot n°2 : fourniture et pose d'un terrain de roller hockey – a fait l'objet d'une publication du 24 juin au 22 juillet dernier. Aucune offre n'a été remise pour le lot n°1 et une seule, incomplète, a été déposée pour le lot n°2.

Il propose donc au conseil municipal de déclarer la procédure infructueuse et de relancer une consultation.

**Le Conseil Municipal délibère et décide de :**

- ☞ **DECLARER** le marché de travaux de réalisation d'un terrain de roller hockey infructueux,
- ☞ **DIRE** qu'une nouvelle procédure adaptée sera relancée,
- ☞ **AUTORISER** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

10 AOUT 2022

